

# Ville de Malakoff

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **29 mai 2024**

**Objet** : Protocole d'accord pluriannuel et conventions d'attribution de subvention pour la mise en œuvre du nouveau dispositif départemental "Quartier d'avenir Haut de Seine" dans le cadre du Projet 100 % Barbusse

Nombre de membres composant le conseil :	<b>39</b>	<b>N° DEL2024_71</b>
En exercice:	<b>39</b>	<b>Arrivée en Préfecture le :</b>
Présents:	<b>31</b>	<b>Publiée le :</b>
Représentés (ayant donné mandat):	<b>7</b>	<b>Exécutoire le :</b>
Absent excusé (sans mandat):	<b>1</b>	

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf mai à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

### **Etaient Présents :**

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -  
 Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - M. Antonio Oliveira -  
 Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba - Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-  
 Michel Poullé - Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -  
 Mme Virginie Aprikian - Mme Catherine Morice - Mme Fatiha Alaudat -  
 M. Michaël Goldberg - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille -  
 M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -  
 Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia - M. Martin Vernant -  
 M. Anthony Toueilles - M. Hugo Poupard - Mme Fatou Sylla -  
 M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti - Mme Emmanuelle Jannès -  
 M. Stéphane Tauthui

### **Avaient donné mandat :**

Mme Vanessa Ghiati à M. Jean-Michel Poullé  
 M. Farid Hemidi à M. Dominique Cardot  
 Mme Carole Sourigues à M. Antonio Oliveira  
 Mme Héla Bel Hadj Youssef à M. Anthony Toueilles  
 Mme Tracy Kitenge à M. Saliou Ba  
 M. Aurélien Denaes à M. Michel Aouad  
 M. Olivier Rajzman à Mme Emmanuelle Jannès

### **Etaient excusés :**

Mme Charlotte Rault

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le



ID : 092-219200466-20240617-DEL2024\_71-DE

Secrétaire de séance : M. Ba en conformité avec l'article 121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

# Ville de Malakoff

## CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 29 mai 2024

### Registre des délibérations Délibération n° DEL2024\_71

Objet : Protocole d'accord pluriannuel et conventions d'attribution de subvention pour la mise en œuvre du nouveau dispositif départemental "Quartier d'avenir Haut de Seine" dans le cadre du Projet 100 % Barbusse

#### Le conseil municipal ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1111-9, L.1111-10, L2121-29, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** la loi n°2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 modifiée d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, et notamment ses articles 9-1 et suivants ;

**Vu** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et notamment l'article 13 ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2021 faisant suite au rapport de M. le Président du Conseil départemental n°21.51, approuvant le nouveau dispositif départemental « Quartier d'Avenir – Haut de Seine », dispositif d'intervention en faveur du renouvellement urbain et de requalification des quartiers ;

**Vu** la délibération n°1 de la Commission permanente du 25 septembre 2023 faisant suite au rapport de M. le Président du Conseil départemental n°23.222 CP, relative au protocole d'accord pluriannuel pour la mise en œuvre du nouveau dispositif départemental « Quartier d'avenir – Haut de Seine » pour la requalification urbaine du quartier Barbusse ;

**Vu** la délibération n°2 de la Commission permanente du 25 septembre 2023 faisant suite au rapport de M. le Président du Conseil départemental n°23.222 CP, relative à l'attribution de trois subventions pour la contribution au financement de trois opérations dans le cadre de la requalification urbaine du quartier Barbusse ;

**Vu** la délibération n°2 de la Commission permanente du 5 avril 2024 faisant suite au rapport de M. le Président du Conseil départemental n°24.37 qui a permis de rectifier une erreur matérielle ;

**Vu** le projet de protocole d'accord pluriannuel pour la mise en œuvre du nouveau dispositif départemental « Quartier d'avenir-Hauts-de-Seine » ;

**Vu** le projet de convention d'attribution de subvention pour la réalisation d'un équipement enfance, adolescence, jeunesse situé dans la coque sud de la place Léo Figuières ;

**Vu** le projet de convention d'attribution de subvention pour la réalisation de travaux de requalification du parc public de la Cité des Poètes ;

**Vu** le projet de convention d'attribution de subvention pour la réalisation des travaux de réaménagement de la Maison de Quartier Barbusse ;

**Vu** l'avis de la Commission Municipale compétente ;

**Considérant** que le le projet de réaménagement du en tout point aux enjeux définis par le Conseil départemental dans le cadre du dispositif « quartier d'avenir » ;

**Considérant** la validation de la candidature de la ville de Malakoff par le Conseil départemental et l'opportunité que représente le dispositif de subventions « quartier d'avenir » pour la réalisation des objectifs d'aménagement validés par la municipalité ;

**Considérant** que la ville de Malakoff est habilitée pour recevoir des subventions départementales d'investissement pour la réalisation d'équipements et de parcs publics.

### **Après en avoir délibéré,**

**Article 1er : APPROUVE** le protocole d'accord pluriannuel pour la mise en œuvre du nouveau dispositif départemental « Quartier d'avenir-Hauts-de-Seine ».

**Article 2 : APPROUVE** la convention d'attribution de subvention pour la réalisation d'un équipement enfance, adolescence, jeunesse.

**Article 3 : APPROUVE** la convention d'attribution de subvention pour la réalisation de travaux de requalification du parc public de la Cité des Poètes.

**Article 4 : APPROUVE** la convention d'attribution de subvention pour la réalisation des travaux de réaménagement de la Maison de Quartier Barbusse.

**Article 5 : AUTORISE** Madame la Maire à signer le protocole d'accord pluriannuel et les trois conventions d'attribution de subventions.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 38 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)